

COMPTE RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de MOUEN

DU MARDI 3 JUILLET 2012

Convocation du 28/06/2012

L'an deux mil douze et le 3 juillet, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. OGIER Hubert, Maire.

Présents : Mme FARCY Annick, M. TOURGIS Lionel, M. VINCENT Maurice (adjoints)
Jean Marie LOYANT, Gaëlle LE GAL, Pascal DEBACKER, Carole HAMON, Jérôme GOUET, Saleema LEREVEREND, Renée GODEFROY, Christèle MARIE ROSALIE, BOSSIERE Georges, Jean Marie MOREAUX

Mme Farcy est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à ce que 2 délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour : modification du PLU et tarification des apports de déchets inertes sur le futur merlon.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme : depuis la séance précédente,

- Deux certificats d'urbanisme ont été délivrés
- Un permis de construire a été accordé (garage)
- Deux DIA (parcelles AA 151 et AD 191) ont été signées sans exercice du droit de préemption
- Trois déclarations préalables ont été déposées (véranda, préau et merlon).

INFORMATIONS CCRO

- ✓ Suite à la réunion du 24 mai dernier avec Monsieur VEVE, Président de Viacités, et des membres de la CCRO, nous pourrions avoir des bus à la demande (TAD) à compter du 01.09.2013 ; mobisto handicapés à la demande à partir du 01.01.2013 – le tarif de Caen serait appliqué.
Il nous est demandé d'indiquer des futurs arrêts distants au minimum de 300 m. Le conseil municipal propose :
 - route de Bretagne, au niveau du chemin de la Plauderie
 - arrêt existant route de Bretagne : mairie
 - arrêt existant route de Bretagne, sortie commune (au niveau du n°1300)
 - au bas de la rue des Cotelettes
 - rue Pierre Castel
 - rue Mac Farlane
- ✓ La CCRO a demandé à Maître Guilbert notaire de lui verser l'indemnité d'immobilisation mise sous séquestre en son étude pour 81 707 € par la SARL Rives de l'Odon Holding.
- ✓ La CCRO demande à la SEM Normandie Aménagement de reprendre l'étude de la partie commerciale sur les terrains qui restent libres dans le parc d'activités.
- ✓ Achat de la balayeuse pour 140 020 € avec reprise de l'ancienne pour 3 000 €. Les conseillers communautaires mouennais ont voté contre cette acquisition n'ayant pas voté le budget 2012 de la CCRO au motif qu'une telle dépense n'était pas cohérente avec la fusion CCRO/ Caen la Mer au 1^{er} janvier 2013 et le retour de la compétence « voirie » dans les communes.
- ✓ Restauration scolaire : les conseillers communautaires mouennais ont fait part de l'entretien que Monsieur le Maire de Mouen et les adjoints ont eu avec Monsieur Jacob secrétaire général de la Préfecture, entretien au cours duquel ce dernier a précisé que le personnel serait transféré au 1^{er} janvier 2013 avec la compétence à Caen La Mer et que le retour dans les communes se ferait avec la compétence.
Par conséquent, le planning remis à chaque commune par la CCRO est à revoir.
- ✓ L'arrêté du préfet fixant le périmètre du nouvel EPCI au 1^{er} janvier 2013 a été pris le 8 juin 2012. La commune de Mouen intente un recours contre cet arrêté.
Par ailleurs la commune a adressé un mémoire en réponse au tribunal administratif dans le précédent recours contre le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération Caen la Mer.
- ✓ Sigo : le rapport sur le prix et la qualité de l'eau est disponible en mairie
La taxe de raccordement pour l'assainissement passe de 660 € à 700 €, revalorisable chaque année avec l'index TP01.
Les entretiens entre Caen la Mer et les membres du bureau du SIGO se poursuivent, notamment concernant l'exploitation de la station de Verson. Les quatre autres communes du SIGO qui ne sont pas dans le nouvel EPCI souhaitent assister aux prochaines réunions.

QUESTION COMMUNALES

- ✓ Constitution de la liste préparatoire à l'établissement du **jury d'assises 2012** : il est procédé au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste électorale politique.

- ✓ **Révision générale des tarifs : tarifs applicables au 4 juillet 2012**

Location salle polyvalente aux particuliers (week end) :

- hors commune : 552 € - commune : 301 €

Location salle polyvalente aux associations (week end) :

- communales à partir de la 2^e utilisation : 216 € (1^{ère} utilisation gratuite) - hors commune : 390 €

Il est rappelé les modalités de locations et prêts des locaux à l'association mouennaise AMEP prises lors du conseil municipal du 3 novembre 2009 : « première location gratuite pour toutes les associations de Mouen, les suivantes étant payantes. Seule l'AMEP peut disposer gratuitement de la salle polyvalente pour ses manifestations au bénéfice des écoles : carnaval, kermesse, foire aux greniers et un repas par an (prêt du gymnase pour la bourse aux jouets) »

Location de la salle polyvalente à des associations : 8,06 € / heure

Location du gymnase :

- plage horaire scolaire de 1 h 30 : 53,80 € - associations et ou habitants de Mouen : 9 €

Garderie pour l'année scolaire 2012/2013 : 2,04 de l'heure fractionnable en ½ heure.

A noter qu'afin d'éviter les heures non utilisées à la fin de l'année scolaire, désormais, à partir du 2 mai de chaque année, il ne sera vendu qu'une seule carte à la fois.

Photocopies occasionnelles : 1 €

Cimetière :

- Concession perpétuelle : 1 000 € - 30 ans : 200 € - 50 ans : 350 €
- Columbarium : 30 ans : 500 € - 50 ans : 1000 €
- Caves à urnes : 30 ans : 200 € - 50 ans : 350 €

CCRO (bâtiment rue de l'Eglise) : 478 €

- Location de la salle polyvalente et du gymnase à l'association ASLO de Tourville s/Odon :

Compte tenu du nombre d'adhérents mouennais participant à diverses activités dans cette association : 10 % il est proposé de facturer : salle polyvalente : 7,25 € de l'heure- gymnase : 8,10 € de l'heure.

Délibération adopté à l'unanimité des membres présents.

- ✓ **Lotissement le Lieu Castel (dossier Nexity)**
Délibération autorisant le maire à signer la convention pour rétrocession de la voirie et réseaux dans le domaine public après travaux. Adopté à l'unanimité des membres présents.

- ✓ **Tarification des apports de terre pour futur merlon anti bruit**

- ✓ Délibération autorisant le maire à étudier le prix à facturer. Adopté à l'unanimité des membres présents.

- ✓ **PLU : Délibération sur les emplacements réserves et révision du PLU**

ER5 – Dégagement du carrefour rue Pierre Castel	Commune de Mouen
ER6 – Elargissement et dégagement du carrefour allée Ricard	Commune de Mouen
ER7 – Aménagement d'un parc dans le bois	Commune de Mouen
ER8 – Création, aménagement d'une place face à l'église	Commune de Mouen
ER9 – Création d'une voie de liaison douce	Commune de Mouen
ER10 – Création d'une haie bocagère	Commune de Mouen

Pas d'observation sur projet de zonage proposé.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

A noter qu'il y a une erreur dans la surface de l'emplacement ER8 et que la commune en est quasiment propriétaire (acte signé en cours de notification).

Les zones : - AUn reviendra en N comme auparavant – NH supprimées seront en UC.

Enquêtes publiques à l'automne.

QUESTIONS DIVERSES

Délégués Caen la Mer : leur désignation se fera lors de la réunion du conseil municipal du 4 septembre 2012.

Ancien atelier municipal : le commerçant qui en avait fait la demande de location n'a pas donné suite.

Ce bâtiment est en très mauvais état, il pourrait être envisagé de le démolir. Le terrain devenu vierge pourrait accueillir un autre bâtiment. Dans ce cas, il faudrait faire des prélèvements et analyses de sol. Coût qui pourrait s'avérer onéreux.

Atelier municipal chemin des carrières : demande de location partielle, le conseil municipal donne son accord de principe.

Ensemble habitations et commerces route de Bretagne : le permis d'aménager va être déposé dans les prochains jours, après échanges des terrains.

Commission scolaire : le compte rendu de la réunion du 19 juin a été adressé à chaque membre du conseil municipal.

Effectifs rentrée 2012 connus à ce jour : maternelle = 41 élèves – élémentaire = 78 élèves

Départ d'une enseignante en élémentaire : poste à pouvoir à condition qu'il n'y ait pas de fermeture de classe.

Compte tenu du risque de fermeture de classe, la commission propose d'inscrire les enfants domiciliés hors commune (si demande en est faite) selon les critères et priorités suivants :

- passage de la maternelle en élémentaire
- nourrice à Mouen
- grands-parents demeurant à Mouen
- parents qui travaillent à Mouen

Critères valables dans la limite des places disponibles. Ils seront revus chaque année selon l'effectif global des écoles. De plus, une concertation devra avoir lieu avec les enseignants afin d'éviter de surcharger les classes.

Conseil d'école du 22 juin 2012 : entre autres, question posée aux élus :

« Si l'AMEP n'a pas les moyens de financer les projets d'intervenants extérieurs comme cette année (roller et danse) la commune peut-elle prendre le relais ? »

Monsieur le Maire a fait remarquer que tout était possible en augmentant les impôts.

D'autre part il a été précisé que pour l'école élémentaire la commune avait budgété pour 2012 : 2 700 € pour l'achat de cahiers, livrets, crayons, etc... et 470 € pour les Ivres. Dépenses non obligatoires pour une collectivité, seul l'enseignement est gratuit. Suggestion de parents : que chaque famille paie ses fournitures et en contrepartie ces sommes servent aux activités scolaires.

Fête communale : Monsieur Loyant indique qu'il y avait environ 250 personnes. Bonne ambiance. Il remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré à cette réussite.

Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée 0 h22 minutes.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 4 septembre 2012 à 20 h 30.